

**CIMETIÈRE :**  Caussels  Les Planques  La Madeleine  de l'Hôpital

N° Concession (\*): ..... Carré : ..... Nom Prénom du Concessionnaire : .....

Type de concession :  Caveau  Pleine terre  Columbarium

**Le Demandeur**

Nom-Prénom (\*): .....

Adresse (\*): ..... Ville : .....

Tél : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ (\*) Mail : .....

**Agissant en tant que**

Concessionnaire  Seul ayant droit du concessionnaire décédé  Un des ayants-droit déclarant me porter fort pour les autres ayants-droit (pièces justificatives obligatoires à fournir prouvant la filiation ou la parenté avec le concessionnaire)

**déclare autoriser** l'entreprise ou le particulier ....., ci-dessous à exécuter les travaux suivant.

«J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cimetières et le respecter dans sa totalité, me conformer à la réglementation en vigueur (CGCT, Code du travail, de l'environnement ...), et demeure conjointement responsable avec l'entreprise que je mandate de tout dommage résultant des travaux ».

Le ..... **Signature du demandeur (\*),** .....

**Nature des travaux**

Construction d'un caveau avec ou sans pose d'un monument (joindre **obligatoirement** le descriptif et les mesures du caveau et/ou monument)

Aménagement d'une sépulture en pleine terre (entourage cimenté, pose monument/stèle, gravier, bordure, etc ...)

Rénovation monument et/ou stèle, crochetage intérieur monument et/ou rénovation cuve intérieure

Gravure sur stèle **préciser le texte (\*)** : .....

Pose de plaque (autre que nom du défunt) **préciser le texte (\*)** : .....

Pour tout autre demande contacter le service des cimetières

**Entreprise**

**Particulier**

Nom/Prénom : .....

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

N° Habilitation : .....

N° Assurance : .....

Début des travaux le: .....

Achèvement des travaux le (\*) : .....

Je sollicite l'autorisation de circuler avec le(s) véhicule(s) cités ci-dessous dans le cimetière, et d'effectuer des travaux au nom du demandeur.

«J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des cimetières et le respecter dans sa totalité, me conformer à la réglementation en vigueur (CGCT, code du travail, de l'environnement ...), et demeure conjointement responsable avec le demandeur de tout dommage résultant des travaux ».

Le ..... **Signature et cachet de l'entrepreneur (\*)** .....

(\*) champs obligatoires

Mairie d'Albi

16, rue de l'Hôtel de Ville

81023 Albi cedex 9

Tél. 05 63 49 10 10

mairie-albi.fr

Service des cimetières

05 63 49 11 85

cimetieres@mairie-albi.fr

## Demande d'accès au cimetière pour travaux - FICHE D'INFORMATIONS

### Pièces à produire :

Tout justificatif permettant de vérifier les liens du demandeur avec le concessionnaire et d'établir ses droits à agir sur la concession et de mettre à jour le dossier de la concession (adresse, téléphone, mail).

### Conditions :

Le concessionnaire peut faire construire un caveau et y édifier un monument dans la limite des dimensions du terrain concédé.

Les travaux peuvent être réalisés par le concessionnaire lui-même ou une entreprise mandatée, et sont soumis à **une déclaration préalable de travaux avec demande d'accès au cimetière** devant parvenir 48h avant les travaux au service des cimetières.

Le demandeur est **le donneur d'ordre des travaux** et s'engage à respecter les prescriptions indiquées au règlement intérieur des cimetières de la ville consultable sur le site [mairie-albi.fr](http://mairie-albi.fr) ainsi qu'à la mairie et dans chaque conciergerie.

Si le demandeur n'est pas le concessionnaire, il doit s'assurer de l'assentiment de celui-ci ou de l'ensemble des ayants-droit pour la réalisation des travaux.

Le concessionnaire ou ses ayants-droit disposent de la liberté de choix de l'entreprise pour l'exécution de travaux de marbrerie sur l'emplacement concédé.

Seule une entreprise habilitée (article L 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) pourra intervenir sur mandat du demandeur, lorsque les travaux nécessitent l'ouverture de la concession (ex : crocheting du monument, changement de monument ...)

Le demandeur doit s'assurer que l'entreprise qu'il mandate pour effectuer des travaux dans les cimetières se conforme à la réglementation en vigueur (CGCT, code du travail, code de l'environnement...) ainsi qu'aux prescriptions du règlement intérieur des cimetières.

Le demandeur et l'entreprise mandatée par lui demeurent conjointement responsables de tout dommage résultant des travaux.

Les travaux sont autorisés du lundi au vendredi

**du 02 novembre au 28-29 février de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h30**

**du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> novembre de 8h à 11h45 et de 14h à 18h**

La fermeture des portails étant automatique, il est conseillé de ne pas pénétrer dans le cimetière 1/4 d'heure avant l'horaire de fermeture.

Les autorisations de circuler pourront être suspendues :

- en cas de fortes intempéries ;
- pendant la période de Toussaint, la période d'interdiction sera indiquée 15 jours avant la suspension ;
- pour tout motif lié à l'usage et à la fréquentation des cimetières.

(\*) champs obligatoires

### Mairie d'Albi

16, rue de l'Hôtel de Ville

81023 Albi cedex 9

Tél. 05 63 49 10 10

[mairie-albi.fr](http://mairie-albi.fr)

### Service des cimetières

05 63 49 11 85

[cimetieres@mairie-albi.fr](mailto:cimetieres@mairie-albi.fr)